

Mulhouse, le 17 décembre 2020

à

Madame la Directrice Académique  
Des Services de l'Éducation Nationale  
Du Haut-Rhin

Objet : demande de diffusion de la circulaire « affectation dans des emplois d'adaptation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation » et de report de la date limite d'envoi des dossiers de demande

Madame l'Inspectrice d'Académie,

La circulaire rectorale « affectation dans des emplois d'adaptation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation » datée du 5 novembre 2020 n'est pas parvenue aux professeurs via leur boîte mail professionnelle. Or cette circulaire prévoit un retour des dossiers de demande le 11 décembre 2020 au plus tard. L'absence de réception de cette circulaire par les PE pénalise les collègues candidats.

Aussi, nous vous demandons :

- d'envoyer de manière effective la circulaire « affectation dans des emplois d'adaptation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation » à tous les collègues du département.
- de modifier la date limite de retour des dossiers de candidature à l'octroi d'un poste adapté

Nous vous rendons également attentive au fait que d'autres circulaires n'ont pas été envoyées au PE du département :

- la circulaire « Admission à la retraite à compter de la rentrée scolaire 2021 des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>d</sup> degré, des personnels d'éducation, d'orientation et des personnels IATSS » en date du 2 septembre 2020.
- la circulaire « Mise en œuvre de la rupture conventionnelle dans l'académie de Strasbourg » datée du 31 août 2020 »

En espérant qu'aucune autre absence d'envoi de circulaire ne nous ait échappé, nous vous demandons de veiller à ce que ces circulaires soient bien envoyées aux collègues via leur boîte mail professionnelle.

Nous vous demandons également de mettre ces différentes circulaires en ligne sur le site de la DSDEN 68.

L'absence de « Lettre électronique » depuis février 2020 à destination des enseignants et des écoles justifie, plus que jamais, que les circulaires soient archivées, et mises à disposition des collègues, sur le site de la DSDEN.

En attente de votre réponse, veuillez croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat départemental du SNUipp-FSU68



Ghislaine UMHAUER